

RESIDENCES D'AFFECTATION NATIONALE (RAN) ET NOUVELLES REGLES DE MUTATION

Suite à la fusion de la DGI et de la DGCP les règles de mutation sont peu à peu harmonisées.

Le principe de classement des demandes à l'ancienneté administrative sera la nouvelle règle.

Pour les collègues de l'ex-DGCP, **les vœux antérieurs à août 2011**, classés à l'ancienneté de la demande, **auront leurs droits préservés jusqu'à épuisement de ceux-ci** (pour toute nouvelle demande, seule l'ancienneté administrative s'appliquera).

Au titre de l'année 2013, la démarche vers l'ancienneté administrative sera poursuivie tout en préservant les droits acquis au titre de l'ancienneté de la demande.

Le principe de la bonification d'ancienneté pour charge de famille qui existait dans l'ex filière fiscale a été élargi à l'ensemble des 2 filières à la demande de la CGT Finances Publiques.

Cette bonification sera accordée à hauteur de 6 mois par enfant à charge.

Jusqu'au 1er janvier 2013, au niveau national, les mutations dans l'ex-DGI étaient faites « à résidence » (7 résidences dans le Finistère), et dans l'ex-DGCP « sur le département ». Les postes étant attribués par les CAP locales.

A partir de cette date les règles changent pour les Inspecteurs des deux ex-filières qui seront mutés nationalement sur des RAN, avec date d'effet au 1er septembre 2013.

Ce qui a pour conséquence - et ce qui est inadmissible - de supprimer le mouvement complémentaire au 1er mars 2013 pour les inspecteurs issus de l'ex-filière DGCP.

Le mouvement complémentaire du 1er mars 2014 pour les inspecteurs sera généralisé aux deux ex-filières.

La CGT Finances Publiques a revendiqué 2 mouvements par an pour tous les grades. Or pour l'instant seuls les inspecteurs et les agents auront un mouvement complémentaire.

Pour les contrôleurs et les agents des deux ex-filières, la règle d'affectation sur des RAN ne s'appliquera qu'à compter du 1er janvier 2014.

Le nombre de RAN sur les demandes de mutations sera illimitée pour tous les grades.

Le département du Finistère sera divisé en 7 RAN dont certaines ont une étendue géographique pour le moins importante et à prendre en considération lors de la rédaction des vœux

Pour résumer :

- **Les agents de catégorie A seront affectés à compter de 2013:** département, résidence d'affectation nationale (RAN), mission/structure ;
- **Les agents de catégorie B seront affectés à compter de 2014:** département, résidence d'affectation nationale (RAN), mission/structure ; Plus de postes à profil.
- **Les agents de catégorie C seront affectés à compter de 2014 :** département, résidence d'affectation nationale (RAN), (exceptionnellement structure).

Les missions/structures seront les suivantes :

• Pour les inspecteurs : gestion fiscale, contrôle fiscal, huissier, chef de poste comptable, fiscalité immobilière, gestion des comptes publics, cadastre, hypothèques, direction, BRF topographique, ALD (A la disposition du directeur), renfort et postes à profil.

• Pour les contrôleurs : Fiscalité personnelle assiette, fiscalité personnelle recouvrement, fiscalité professionnelle, fiscalité personnelle assiette/fiscalité professionnelle, fiscalité personnelle recouvrement/fiscalité professionnelle, gestion des comptes publics, BCR, hypothèques, direction, renfort, service commun, ALD.

Les CAPL détermineront les affectations locales reprises dans les tableaux de correspondance cidessous.

Tableau de correspondances pour les inspecteurs

AFFECTATION EN CAPN	POSTES ATTRIBUES EN CAPL
Gestion fiscale	Service des impôts des particuliers (SIP) Pôle de recouvrement spécialisé (PRS) Service des impôts des entreprises (SIE) Trésorerie amendes
Contrôle fiscal	Brigade départementale de vérification (BDV) Inspection de contrôle et d'expertise (ICE)
Inspecteur chargé des fonctions d'huissier -	
Inspecteur chef de poste comptable	
Fiscalité immobilière	Inspection fiscalité immobilière (FI) Brigade FI
Gestion des comptes publics	Trésorerie mixte Trésorerie secteur public local

AFFECTATION EN CAPN	POSTES ATTRIBUES EN CAPL
	Trésorerie gestion hospitalière Trésorerie gestion OPHLM Paierie départementale
Cadastre	Centre des impôts fonciers (CDIF) Pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC)
Hypothèques	Bureau
Chef de contrôle des hypothèques (poste à profil)	
Brigade régionale foncière topographique -	
Brigade de contrôle et de recherche (poste à profil)	
Services de direction	
A la disposition du directeur (ALD) -	
Echelon de renfort	

Tableau de correspondances pour les contrôleurs

AFFECTATIONS EN CAPN	POSTES ATTRIBUES EN CAPL
Fiscalité personnelle assiette	Service des impôts des particuliers gestion (SIP) Centre des impôts fonciers (CDIF) Inspection, brigade fiscalité immobilière (FI)
Fiscalité personnelle recouvrement	Service des impôts des particuliers recouvrement (SIP) Trésorerie amendes
Fiscalité professionnelle	Pôle de recouvrement spécialisé (PRS) Service des impôts des entreprises (SIE) Inspection de contrôle et d'expertise (ICE)
Fiscalité personnelle assiette/fiscalité professionnelle	Service des impôts des particuliers gestion (SIPSIE)
Fiscalité personnelle recouvrement/fiscalité professionnelle	Service des impôts des particuliers recouvrement (SIP-SIE)
Gestion des comptes publics	Trésorerie mixte Trésorerie secteur public local Trésorerie gestion hospitalière Trésorerie gestion OPHLM Paierie départementale
Brigade de contrôle et de recherche	
Hypothèques	Bureau
Services de direction	
Echelon de renfort	
Service commun (SERCO)	
A la disposition du directeur (ALD)	

On peut se féliciter de la disparition des postes à profil, c'était une revendication de la CGT Finances Publiques depuis de nombreuses années.

[Les heures mensuelles d'information syndicales auront lieu pour les résidences suivantes et sont ouvertes à tous \(adhérents et sympathisants\)](#)

17 01 Hmi à Douarnenez 9 h 11 h

17 01 Hmi à Quimper de 11 à 13 h à la salle de réunion de TY nay

22 01 Hmi à Morlaix 11h 13 h

24 01 à Brest 11h 13 h Hmi salle de la cité